

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 11 octobre 2019

5^{ème} Commission
N° CP-2019-9-5-2

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service prospective et politique
européenne

CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019
SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS
SEPTIEME PROGRAMMATION 2019

Résumé : Il est proposé d'approuver la septième programmation pour l'année 2019 des aides à attribuer aux projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014 2019.

18 projets structurants sont concernés pour un montant total d'aides départementales de 3 085 644 € réparties de la façon suivante :

- CTV Colmar Fecht et Ried : 1 784 800 € pour 7 projets ;
- CTV Florival Vignoble Plaine du Rhin : 454 496 € pour 5 projets ;
- CTV Région Mulhousienne : 624 848 € pour 3 projets ;
- CTV du Sundgau : 91 500 € pour 2 projets ;
- CTV Trois Pays : 130 000 € pour 1 projet.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires lors de ses réunions des 26 avril 2019, 22 août 2019 et 20 septembre 2019.

La révision des Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération (2014-2019) a été adoptée par délibération de l'Assemblée départementale du 23 janvier 2015. Les contrats ont été signés avec les différents partenaires concernés. Ces contrats prévoient une participation départementale totale de 66 744 341 € afin de soutenir les projets structurants retenus dans les différents territoires.

Les autorisations de programmes et les autorisations d'engagement qui découlent de ces contrats ont fait l'objet d'une validation globale par l'Assemblée départementale lors de ses séances du 18 octobre 2013 (délibération n°CG-2013-4-1-1) et du 19 février 2015 (délibération n°CG-2015-2-5-1).

Le montant de l'aide à allouer pour cette septième programmation de 18 projets structurants au titre de l'exercice 2019 s'élève ainsi à 3 085 644 € selon les caractéristiques suivantes.

Conformément à la réglementation en vigueur (décret n° 2001-495 du 6 juin 2001), la signature d'une convention est obligatoire pour toutes les associations bénéficiant de subventions départementales cumulées supérieures à 23 000 € par année civile.

Une subvention est proposée au bénéfice de l'Association Auxiliaire de l'Est dont le montant excède ce plafond de 23 000 €. Dès lors, il convient de signer une convention de financement avec cette association, jointe au présent rapport. Il est demandé de l'approuver et de m'autoriser à la signer.

Chaque aide départementale fera l'objet d'un versement initial de 50 % de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Les caractéristiques des subventions qu'il est proposé d'allouer dans le cadre du présent rapport sont détaillées ci-dessous :

1. Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried

Projet :	22-1 Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Sundhoffen et Colmar
Maître d'ouvrage :	COLMAR AGGLOMERATION
Localisation :	SUNDHOFFEN-COLMAR
Numéro d'opération :	CTV00645
Montant du projet :	150 000 € HT
Montant subventionnable :	150 000 € HT
Taux :	30 %
Subvention :	45 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 204-628-204142-35421-006 AP2013

Projet :	22-4 Réalisation d'un itinéraire cyclable de liaison Colmar-Jebsheim
Maître d'ouvrage :	COLMAR AGGLOMERATION
Localisation :	COLMAR-JEBSHEIM
Numéro d'opération :	CTV01790
Montant du projet :	86 000 € HT
Montant subventionnable :	86 000 € HT
Taux :	30 %
Subvention :	25 800 €
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 204-628-204142-35421-006 AP2013

Projet :	22-7 Aménagement d'une piste cyclable de desserte économique
Maître d'ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHIN-BRISACH
Localisation :	TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
Numéro d'opération :	CTV01794
Montant du projet :	1 300 000 € HT
Montant subventionnable :	1 300 000 € HT
Taux :	30 %
Subvention :	390 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 204-628-204142-35421-006 AP2015

Projet :	22-8 Aménagement d'une piste cyclable à enjeu touristique départemental
Maître d'ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHIN-BRISACH
Localisation :	TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
Numéro d'opération :	CTV01796
Montant du projet :	900 000 € HT
Montant subventionnable :	900 000 € HT
Taux :	30 %
Subvention :	270 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 204-628-204142-35421-006 AP2015

Projet :	32-2 Rénovation de la Chapelle des Trois Epis
Maître d'ouvrage :	ASSOCIATION AUXILIAIRE DE L'EST
Localisation :	TROIS EPIS
Numéro d'opération :	CTV00685
Montant du projet :	470 000 € TTC
Montant subventionnable :	470 000 € TTC
Taux :	20 %
Subvention :	94 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 204-312-20422-35421-006 AP2013

Projet :	41-8 Création d'une zone d'activité à Horbourg-Wihr (tranche 2)
Maître d'ouvrage :	COLMAR AGGLOMERATION
Localisation :	HORBOURG-WIHR
Numéro d'opération :	CTV01808
Montant du projet actualisé :	400 000 € HT
Montant subventionnable réajusté :	400 000 € HT
Taux :	15 %
Subvention réajustée :	60 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 204-93-204142-35421-006 AP2015

Projet :	41-11 Création d'une pépinière d'entreprises Quartier Europe à COLMAR
Maître d'ouvrage :	COLMAR AGGLOMERATION
Localisation :	COLMAR
Numéro d'opération :	CTV01811
Montant du projet :	3 000 000 € HT
Montant subventionnable :	3 000 000 € HT
Taux :	30 %
Subvention :	900 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 204-93-204142-35421-006 AP2015

2. Contrat de Territoire de Vie Florival Vignoble Plaine du Rhin

Projet :	11-12 Extension de la zone industrielle Koechlin (ZIK)
Maître d'ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS RHIN-BRISACH
Localisation :	FESSENHEIM
Numéro d'opération :	CTV01947
Montant du projet actualisé :	2 651 210 € HT
Montant subventionnable :	1 006 000 € HT
Taux :	15 %
Subvention :	150 900 €
Imputation budgétaire :	Programme K213, imputation 204-93-204142-35521-006 AP2015

Projet :	13-16 Aménagements touristiques
Maître d'ouvrage :	SOULTZMATT-WINTZFELDEN
Localisation :	SOULTZMATT-WINTZFELDEN
Numéro d'opération :	CTV00865
Montant du projet :	34 684 € HT
Montant subventionnable :	29 000 € HT
Taux :	15 %
Subvention :	4 350 €
Imputation budgétaire :	Programme K213, imputation 204-94-204142-35521-006 AP2013

Projet :	13-18 Restauration de la stèle géodésique d'OBERHERGHEIM
Maître d'ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE HAUT-RHIN
Localisation :	OBERHERGHEIM
Numéro d'opération :	CTV02000
Montant du projet :	28 536 € HT
Montant subventionnable :	28 536 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	5 707 €
Imputation budgétaire :	Programme K213, imputation 204-312-204142-35521-006 AP2015

Projet :	21-11 Agrandissement du stand de tir
Maître d'ouvrage :	HARTMANNSWILLER
Localisation :	HARTMANNSWILLER
Numéro d'opération :	CTV02008
Montant du projet actualisé :	25 000 € HT
Montant subventionnable réajusté :	25 000 € HT
Taux :	20 %
Subvention réajustée :	5 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K213, imputation 204-32-204142-35521-006 AP2015

Projet :	23-1 Construction d'un pont sur la Lauch
Maître d'ouvrage :	ISSENHEIM
Localisation :	ISSENHEIM
Numéro d'opération :	CTV00858
Montant du projet :	1 697 291 € HT
Montant subventionnable :	1 697 291 € HT
Taux :	17 %
Subvention :	288 539 €
Imputation budgétaire :	Programme K213, imputation 204-628-204142-35521-006 AP2013

3. Contrat de Territoire de Vie Région Mulhousienne

Projet :	12-31 Réaménagement intérieur favorisant la tenue de manifestations culturelles et de conférences au Temple Saint-Etienne
Maître d'ouvrage :	MULHOUSE
Localisation :	MULHOUSE
Numéro d'opération :	CTV02115
Montant du projet actualisé :	1 020 367 € HT
Montant subventionnable réajusté :	1 020 367 € HT
Taux :	40 %
Subvention réajustée :	408 147 €
Imputation budgétaire :	Programme K215, imputation 204-312-204142-35721-006 AP2013

Projet :	31-9 Aménagement d'une liaison inter-universités entre les Campus Fonderie et Illberg
Maître d'ouvrage :	MULHOUSE
Localisation :	MULHOUSE
Numéro d'opération :	CTV02117
Montant du projet actualisé :	770 000 € HT
Montant subventionnable :	360 000 € HT
Taux :	30 %
Subvention réajustée :	108 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K215, imputation 204-628-204142-35721-006 AP2013

Projet :	31-10 Aménagement d'un chemin piétonnier sur les berges de l'Ill
Maître d'ouvrage :	MULHOUSE
Localisation :	MULHOUSE
Numéro d'opération :	CTV02116
Montant du projet actualisé :	550 000 € HT
Montant subventionnable :	362 335 € HT
Taux :	30 %
Subvention :	108 701 €
Imputation budgétaire :	Programme K215, imputation 204-628-204142-35721-006 AP2013

4. Contrat de Territoire de Vie du Sundgau

Projet :	21-1 Extension de la ZA intercommunale des Tuiliers à RETZWILLER
Maître d'ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE
Localisation :	RETZWILLER
Numéro d'opération :	CTV00756
Montant du projet actualisé :	250 000 € HT
Montant subventionnable réajusté :	250 000 € HT
Taux :	15 %
Subvention réajustée :	37 500 €
Imputation budgétaire :	Programme K217, imputation 204-93-204142-35921-006 AP2013

Projet :	122-4 Amélioration et modernisation énergétique du COSEC de DANNEMARIE
Maître d'ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE
Localisation :	DANNEMARIE
Numéro d'opération :	CTV00753
Montant du projet actualisé :	90 000 € HT
Montant subventionnable réajusté :	90 000 € HT
Taux :	60 %
Subvention réajustée :	54 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K217, imputation 204-32-204142-35921-006 AP2013

5. Contrat de Territoire de Vie Trois Pays

Projet :	12-3 Construction de deux courts de tennis couverts
Maître d'ouvrage :	SIERENTZ
Localisation :	SIERENTZ
Numéro d'opération :	CTV00842
Montant du projet :	1 000 000 € HT
Montant subventionnable :	1 000 000 € HT
Taux :	13 %
Subvention :	130 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K216, imputation 204-32-204142-35821-006 AP2013

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver cette 7^{ème} programmation 2019 de 18 projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019,
- d'accorder les subventions afférentes pour un montant total de 3 085 644 € telles que détaillées dans le présent rapport. Chaque aide départementale en investissement fera l'objet d'un versement initial de 50 % de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.
- d'approuver en conséquence dans ce cadre la convention de financement avec l'Association Auxiliaire de l'Est, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT